

IUT DE TOURS

2022 - 2023

Information
Communication

UFR LETTRES
ET LANGUES



Guide de l'**ÉTUDIANT**

► Master de Journalisme



TABLÉ DES MATIÈRES

4 L'UNIVERSITÉ DE TOURS

5 L'IUT DE TOURS

8 RÈGLEMENT DES ÉTUDES MASTER

20 INFORMATIONS PRATIQUES

26 LE DÉPARTEMENT
INFORMATION-COMMUNICATION

30 L'EPJT

32 ADRESSES UTILES

L'UNIVERSITÉ

DE TOURS

Créée en 1970, l'Université de Tours est constituée de 12 composantes : 8 facultés (Unités de Formation et de Recherche - UFR), 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT), 1 école d'ingénieurs (Polytech') et un Institut des Administrations et des Entreprises (IAE).

Un site universitaire est implanté à Blois.

L'université est dirigée par un président, élu pour 4 ans par le conseil d'administration. Celui-ci est composé de 36 membres, dont 6 étudiants ; il joue un rôle essentiel, décidant des orientations politiques de l'établissement.



Président : Arnaud GIACOMETTI

18 Vices-présidents :

Christine GEORGELIN,
Vice-présidente en charge
des moyens
(finances et emplois)

Florence ALAZARD,
Vice-présidente en charge
des conditions de travail,
des relations humaines et
sociales, du handicap et de la lutte
contre les discriminations

Corinne AUGÉ-GOUILLOU,
Vice-présidente en charge de la
démocratie universitaire, de la trans-
parence et du dialogue avec les com-
posantes

Sébastien LARRIBE,
Vice-président en charge de
l'immobilier

Florent MALRIEU et Pascal CHAREILLE,
Vice-présidents en charge de la for-
mation et de la vie universitaire

Marion AMALRIC,
Vice-présidente en charge de la vie
de campus et de la culture

Nicolas OPPENCHAIM,
Vice-président en charge de la santé,
du handicap et de l'accompagnement
social des étudiant.e.s

Audrey LANDRIEVE,
Vice-présidente en charge des nou-
velles solidarités et de la citoyenneté

Emilie VIERRON,
Vice-présidente en charge des initia-
tives pédagogiques et numériques

Emmanuelle HUVER,
Vice-présidente en charge de la
commission de la recherche (SHS)

Selma JOSSO,
Vice-présidente en charge des par-
tenariats avec la société civile & le
monde économique

Catherine BEAUMONT,
Vice-présidente en charge de la
commission de la recherche et
des relations avec les grands
organismes

Colombine MADELAINE,
Vice-présidente en charge des
relations internationales

Mathilde GRALEPOIS,
Vice-présidente en charge de la tran-
sition écologique

Bertrand BILLAULT,
Vice-président en charge du numé-
rique et des systèmes d'information

Quentin RAVEAU,
Vice-président étudiant

Xavier TERRIEN, Vice-président en
charge de la Formation Tout au Long
de la Vie et en Apprentissage



EN CHIFFRES



8 facultés



2 IUT



1 Ecole d'ingénieurs



1 IAE



33 000 étudiants*



Des services
aux étudiants



35 unités de recherche

*rentrée 2021

L'IUT

DE TOURS

2 sites géographiques

■ SITE JEAN LUTHIER (TOURS NORD)

5 départements de Formation

- Carrières Sociales
- Génie Biologique
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Information - Communication
- Techniques de Commercialisation



Site Jean-Luthier
29 rue du Pont Volant
37082 Tours Cedex 2

Accès en Bus :
Ligne 2

■ SITE GRANDMONT (TOURS SUD)

1 département de Formation

- Génie Électrique et Informatique Industrielle



Site Grandmont
Avenue Monge
37 200 Tours

Accès en Bus :
Ligne 2, 5, 9A, 9B, 11



L'organisation administrative de l'IUT

L'IUT est administré par un conseil d'IUT, composé de 36 membres : élus enseignants, étudiants, personnels techniques et administratifs ainsi que des représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles et des organisations salariées et patronales.

Ce conseil est présidé par un membre du conseil, élu parmi les représentants extérieurs à l'IUT. Il élit le directeur de l'IUT, construit la stratégie de développement de l'IUT, approuve les adaptations locales aux programmes d'enseignements nationaux proposés par les départements, adopte le budget, valide les règlements des études et prend toute décision relative au fonctionnement de l'IUT.

Le directeur de l'IUT est assisté par un conseil de direction, constitué des chefs de département et de la responsable administrative. Ce conseil donne son avis sur les activités liées à la vie de l'IUT telles que, par exemple, la répartition des moyens financiers, matériels ou humains pour le bon fonctionnement de l'institut.

L'ensemble des fonctions administratives et des services aux étudiants se trouve sur le site Jean Luthier.

DIRECTION



Directeur

Yves RAINGEAUD
Bâtiment A
Bureau A0060
02 47 36 75 80

Directrice adjointe

Nathalie POURPRIX
Bâtiment A
Bureau A0060
02 47 36 75 80

Responsable Administrative

Caroline GONZALEZ
Bâtiment A
Bureau A0030
02 47 36 75 80

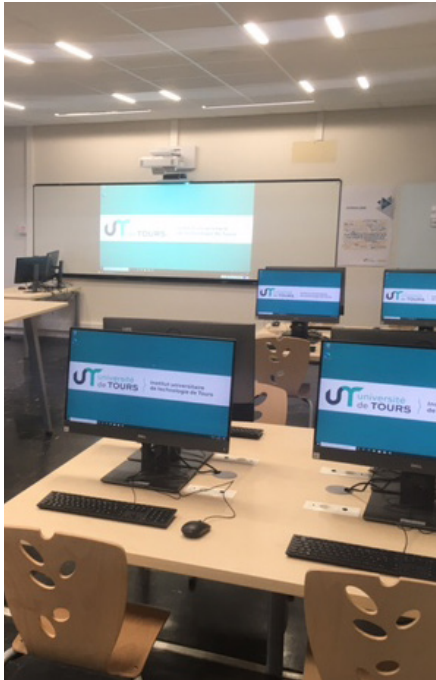
Secrétariat de Direction

Christine FONTAINE
Bâtiment A
Bureau A0040
02 47 36 75 80

Service financier

Stéphanie RIOU
Bâtiment A
Bureau A1080
02 47 36 75 06

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS



Pour tout savoir sur les horaires d'ouverture, consultez le site de l'IUT : iut.univ-tours.fr

Service de la Scolarité

Gwenaëlle BAUDET
Bâtiment A
Bureau A0120
02 47 36 75 81

Bibliothèque universitaire

Sandrine FOUQUET
Bâtiment C
1er étage
02 47 36 75 10

Service Audiovisuel

Arnaud LECOUEY
Bâtiment E
Bureau E4030
02 47 36 75 60
Magasin pour l'emprunt de matériel

Service Informatique

Bertrand BILLAULT & Sébastien THÉVENET
Bâtiment E
Bureau E1150
02 47 36 75 17

Service imprimerie Relais Com

Sandrine BERTHONNEAU
Bâtiment A
Bureau A 0160
02 47 36 75 14

Service de Formation Continue et d'Alternance (SeFCA)

Annie DAMIENS
Bâtiment A
Bureau A 1150
02 47 36 75 40

Centre de ressources en langues

Jamie SMITH
Bâtiment E
Bureau A 1150
02 47 36 76 75

L'IUT en quelques chiffres

6

Départements de formation

1

MASTER

2000

Etudiants

140

Enseignants permanents

1

Service de formation continue

17

Parcours de B.U.T

450

Chargés de cours

1

CRL

15

Licences professionnelles

60

Personnels administratifs et techniques

1

BU

Règlement des études du Master

Le département Information-Communication de l'IUT de Tours, via l'École publique de journalisme de Tours (EPJT), se voit confier l'opérabilité matérielle et pédagogique du master de journalisme de la faculté des Lettres et Langues de l'université de Tours.

I - DÉROULEMENT DES ÉTUDES

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

B – DISCIPLINE GÉNÉRALE

La présence à tous les cours (CM, TD et TP), stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par l'équipe pédagogique est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est placé sous la responsabilité de chaque enseignant concerné ; la présence aux autres activités universitaires et aux stages est contrôlée par le directeur des études.

Sauf cas de force majeure, les rendez-vous, même professionnels, doivent être programmés par les étudiants en dehors des horaires d'enseignement.

Toute absence prévisible à un CM, TD ou TP ou à d'autres activités universitaires relevant des cursus sera signalée à l'avance par écrit au directeur des études, accompagnée des pièces justificatives et déposée au secrétariat pédagogique du département Information-Communication. L'étudiant en avertira également le (ou les) enseignant(s) concerné(s).

Toute absence non prévisible devra faire l'objet d'une justification par écrit dans les 48 heures du retour de l'étudiant selon les modalités suivantes : retrait d'une feuille d'absence au secrétariat pédagogique à compléter, accompagnée des pièces justificatives, et à déposer au secrétariat (le cas échéant dans la boîte aux lettres).

C – Modalité de contrôle des connaissances

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

D – COMPENSATION – CAPITALISATION – REPORT DE NOTES – VALIDATION

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;

- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

E - ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

F - JURY

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement de la première année de master des masters sélectionnant à l'entrée de la première année n'est pas de droit, sauf en cas de situation exceptionnelle décidée par le jury.

Le redoublement de la première année des masters sélectionnant à l'entrée de la deuxième année est de droit. Dans tous les cas, le redoublement de la deuxième année de master n'est pas de droit, sauf situation exceptionnelle décidée par le jury.

G - DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

H – MENTION

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

I - PUBLICATION DES RÉSULTATS – COMMUNICATION DES COPIES

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail. Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

II – RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET MESURES DISCIPLINAIRES

D'une manière générale, tout comportement jugé répréhensible peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

A – COMPORTEMENTS ET ATTITUDES

L'IUT de Tours est un lieu de vie. Les enseignants doivent pouvoir y poursuivre dans de bonnes conditions leurs enseignements, les étudiants, leurs études, et les personnels non enseignants, leurs missions.

1/ Les règles de courtoisie, de respect et de décence s'appliquent à toutes les relations entre tous les acteurs.

2/ Les rapports établis entre les personnels enseignants, les personnels non-enseignants et les étudiants, sont au cœur du bon fonctionnement de l'IUT : chaque membre doit être assuré du respect de ces règles à son égard.

3/ La tenue vestimentaire de chacun doit être correcte et décente. Elle doit être également compatible avec les normes de sécurité des enseignements dispensés.

4/ Un étudiant dont le langage ou le comportement ne seraient pas corrects et adaptés à l'égard de tout personnel peut faire l'objet de sanctions.

B - DÉROULEMENT DES CONTRÔLES ET FRAUDES

La régularité matérielle du déroulement des examens et contrôles est précisée dans le règlement de scolarité de l'IUT de Tours, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de documents et appareils (calculatrice, téléphone portable...).

En cas de fraude ou de tentative de fraude :

- les documents ou appareils interdits sont confisqués sur le champ ;
- le candidat poursuit son épreuve ;
- un procès-verbal contresigné par le(s) surveillant(s) et par l'auteur de la fraude est transmis au Directeur de l'IUT. Si l'auteur de la fraude refuse de contresigner, ce refus est porté au procès-verbal (décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié) ;
- le candidat s'expose à être poursuivi devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université qui pourra prononcer contre lui une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

Le plagiat est assimilé à une fraude et peut faire l'objet de sanctions.

C - UTILISATION DES LOCAUX, DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET DES SERVICES COMMUNS DE L'IUT

1 - INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Tout utilisateur des moyens informatiques et des réseaux mis à sa disposition à l'IUT devra être obligatoirement signataire de la «Charte de l'Université de Tours pour le bon usage de l'informatique et des réseaux», approuvée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 1996.

2 - CENTRE DE DOCUMENTATION, AUDIOVISUEL

Tout utilisateur doit respecter les règlements intérieurs qui fixent les conditions d'accès et d'utilisation des documents et matériels mis à disposition.

Les utilisateurs du Centre de documentation devront prendre connaissance du règlement intérieur du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université de Tours qui s'applique au Centre de Documentation de l'IUT de Tours et qui est affiché dans les locaux.

3 - PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Tout prêt de matériel (ordinateur portable, équipement vidéo...) donne lieu à la signature d'un formulaire de prêt avec l'IUT de Tours. La responsabilité civile de l'emprunteur est engagée dès lors que le matériel est utilisé hors de l'IUT.

4 - SANCTIONS

Tout utilisateur s'expose en cas de vol, détérioration volontaire, utilisation illicite des moyens informatiques... : - à la réparation du préjudice ; - à l'exclusion temporaire des services communs ; - à des poursuites pénales prévues par la loi. De la même façon, tout comportement considéré comme répréhensible peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

D - BIZUTAGE

Le bizutage, dont la définition correspond à des «actes humiliants ou dégradants» est interdit, conformément aux instructions de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 et de la circulaire ministérielle n° 2000-108 du 17/07/2000. Il est rappelé qu'il s'agit d'un délit pénal défini de la façon suivante : «hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou réunions liées aux milieux scolaire ou socio-éducatif est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 622,45 € d'amende». On peut ajouter que par «actes humiliants ou dégradants» il faut entendre : contraintes, brimades, menaces, vexations, harcèlements... même si la victime est apparemment consentante.

E - INTERDICTIONS DIVERSES DANS LES LOCAUX DE L'IUT DE TOURS

L'interdiction de fumer et de vapoter est générale et absolue dans tous les locaux de l'IUT conformément aux dispositions du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et du décret n°2017-633 du 25 avril 2017.

Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans tous les locaux à l'exclusion des halls d'entrée et des salles dédiées. L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de cours et de contrôle.

F - VIDÉOSURVEILLANCE - SÉCURITÉ

Par autorisation préfectorale en date du 7 décembre 2006, l'IUT de Tours est sous vidéosurveillance. Tout déclenchement intempestif des alarmes incendie pourra conduire ses auteurs devant la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université.

L'usage des ascenseurs sur les deux sites de l'IUT (site Jean Luthier et site Grandmont pour le département GEII) est strictement réservé aux personnes en situation de handicap et aux personnels de l'IUT. Les ascenseurs des bâtiments C et E sont soumis à un accès réglementé.

G - EXERCICES D'ÉVACUATION

Dans le cadre des obligations sécuritaires, la commission préfectorale impose annuellement deux exercices d'évacuation totale des locaux. La direction de l'IUT est chargée des modalités d'organisation. L'évacuation est impérative dès le déclenchement des sirènes. Les points de rassemblement sont indiqués par le logo ci-contre, sur les deux sites de l'IUT. Des plans d'évacuation sont affichés dans toutes les salles de cours.

III – LA MAQUETTE DU MASTER 1

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Connaître le monde contemporain	3	8						
	1	1	36	Anglais		24		24
	1	2	36	Droit	12	12		24
	1	2	36	Géopolitique	12	12		24
	1	2	36	Histoire contemporaine	12	12		24
	1	1	27	Economie	9	9		18
UE 7.2 Connaître le monde des médias	3	4						
	1	2	36	Théories de l'information et de la communication	12	12		24
	1	2	36	Cultures numériques	12	12		24
	0	0	12	Préparation stage de fin de M1		2	1	3
UE 7.3 Maîtriser les fondamentaux du journalisme	5	11						
	1	2	54	Revue de presse - connaissance de l'actualité		15		15
	1	2	27	Sources de l'information		15		15
	1	2	36	Déontologie	12	12		24
	3	3	48	Genres journalistiques		24	33	57
	1	2	24	SR - PAO - Fact-checking	4		12	16
UE 7.4 Approche multimédia du récit de l'information	2	5						
	3	3	120	Techniques d'investigation		16	60	76
	1	1	24	Sémiologie	6	12		18
	1	1	18	L'image dans l'approche multimédia			18	18
UE 7.5 Méthodologie de recherche	1	2						
			6	Méthodologie de recherche	4		2	6
	1	2	10	Note de recherche				
Total S7		30			91	189	126	410

Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Connaître le monde contemporain	3	5						
	1	1	36	Droit	12	12		24
	1	2	36	Sciences politiques	12	12		24
	1	2	36	Géopolitique	12	12		24
UE 8.2 Connaître le monde des médias	3	5						
	1	2	36	Histoire des médias	12	12		24
	1	1	27	Droit de la presse et du web	9	9		18
	1	1	18	Economie des médias	6	6		12
	1	1	27	Panorama et étude des médias anglo-saxons (TD en anglais)		18		18
	0	0	350	Pré-stage (2 sem. maximum) puis Stage (8 semaines)				
UE 8.3 Maîtriser les fondamentaux du journalisme	5	5						
	1	2	54	Revue de presse - connaissance de l'actualité		15		15
	1	1	27	Journalisme et innovation		15		15
	2	2	36	Vidéo			18	18
UE 8.4 Approche multimédia du récit de l'information	2	7						
	2	2	54	Enquête multimédia : le long format			18	18
	1	1	18	Le son dans l'approche multimédia			18	18
	2	2	36	Écrire pour un site d'informations			18	18
	1	2	36	Photographie			18	18
UE 8.5 Mémoire	4	8						
	3	4	160	Mémoire				
	1	4	2	Soutenance				
Total S8		30			63	111	90	264
Total année (S7+S8)		60			154	300	216	674

IV – LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU MASTER 1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 7-1 - Anglais	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-1 - Droit	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-1 - Histoire contemporaine	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-1 - Géopolitique	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-1 - Economie	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE7-2 - Théories de l'information et de la communication	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-2 - Cultures numériques	2	ET	E	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE7-3 - Revues de presse - connaissance de l'actualité	2	CC	E/O	1	ET	O	1	ET	1	O	1
UE 7-3 - Sources de l'information	2	CC	E/O	1	ET	O	1	ET	1	O	1
UE 7-3 - Déontologie	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 7-3 - Genres journalistiques	3	CC	E	3	ET	E	3	ET	3	E	3
UE 7-3 - SR -PAO -Fact-checking	1	CC	E	1	ET	E	1	ET	1	E	1
UE 8-3 - Techniques d'investigation	4	CC	E	3	ET	O	3	ET	3	E	3
UE 7-4 - Sémiologie	1	ET	E	1	ET	E	1	ET	1	E	1
UE 7-4 - L'image dans l'approche multimédia	1	CC		1			1	ET	1		1
UE 7-5 - Note de recherche	2	CC		1	SU			ET	1		1

SEMESTRE 8	30										
UE 8-1 - Droit	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 8-1 - Sciences politiques	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
U E8-1 - Géopolitique	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 8-2 - Histoire des médias	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 8-2 - Droit de la presse et du web	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	2	ET	1	O	1
UE 8-2 - Economie des médias	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 8-2 - Panorama et étude des médias anglo-saxons	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 8-3 - Revues de presse - connaissance de l'actualité	2	CC	E	1	ET	O	1	ET	1	E	1
UE 8-3 - Journalisme et innovations	1	CC	E/O	1	ET	O	1	ET	1	O	1
UE 8-3 - Vidéo	2	CC		2			2	ET	2		2
UE 8-4 - Enquête multimédia : le long format	2	CC		2			2	ET	2		2
UE 8-4 - Le son dans l'approche multimédia	1	CC		1			1	ET	1		1
UE 8-4 - Ecrire pour un site d'informations	2	CC		2			2	ET	2		2
UE 8-4 - Photographie	2	CC		1			1	ET	1		1
UE 8-5 - Mémoire	4	ET	E	3	SU			ET	1	E	1
UE 8-5 - Soutenance	4	ET	O	1	SU			ET	1	O	1

V – LA MAQUETTE DU MASTER 2

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale Etudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Connaître le monde contemporain	3	6						
	1	2	27	Sociologie	9	9		18
	1	2	36	Option 1 (Science Po.II ou Géopo. II)	12	12		24
	1	2	36	Option 2 (Droit II ou Éco. inter.)	12	12		24
UE 9.2 Connaître le monde des médias	3	7						
	1	2	27	Géopolitique des médias	9	9		18
	1	1	18	Economie des médias	6	6		12
	1	2	27	Economie des médias (TD en anglais)		18		18
	1	2	27	Sociologie des médias	9	9		18
UE 9.3 Pratiques professionnelles	5	12						
	2	4	96	TV			72	72
	2	4	96	Radio			72	72
	2	2	48	Data-journalisme			36	36
	1	2	18	Code et sécurité informatique			12	12
	0	0	12	Piges et création d'entreprise		12		12
UE 9.4 Projets éditoriaux	2	5						
	1	5	80	Projet tuteuré			20	20
Total S9		30			57	87	212	356

Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Pratiques professionnelles	3	8						
	1	8	240	Majeure média : - journées session encadrées par un professionnel et/ou un académique - journées session encadrées par un professionnel anglophone et/ou un académique			180	180
UE 10.2 Parcours professionnel	2	6						
	1	6	120	Un projet à choisir parmi : - des projets éditoriaux inter-composantes - un projet Coopération internationale - un projet Éducation aux médias et à l'information - un projet Cycle de conférences			20	20
UE 10.3 Stages et enquête finale	5	10						
	2	4	490	Stages (évaluation des 8 à 9 sem. de stage de fin de M1 - juillet et août entre M1 et M2 - et de 13 à 14 sem. max. au S10)				
	5	3	120	Enquête finale				
	1	3	2	Soutenance enquête finale				
UE 10.4 Projets éditoriaux	3	6						
	1	6	80	Projet tuteuré			20	20
Total S10		30					220	220
Total année (S9+S10)		60			57	87	432	576
Total Master		120			211	387	648	1250

VI – LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU MASTER 2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9-1 - Sociologie	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-1 - Option 1	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-1 - Option 2	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-2 - Géopolitique des médias	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-2 - Economie des médias	1	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-2 - Economie des médias (TD en anglais)	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-2 - Sociologie des médias	2	CC/ ET	E/O	1	ET	E	1	ET	1	O	1
UE 9-3 - TV	4	CC		2			2	ET	2		2
UE 9-3 - Radio	4	CC		2			2	ET	2		2
UE 9-3 - Data-journalisme	2	CC		2			2	ET	2		2
UE 9-3 - Code et sécurité informatique	1	CC		1			1	ET	1		1
UE 9-3 - Piges et création d'entreprise	1										
UE 9-4 - Projet tuteuré	5	CC		1	SU			ET	1		1
SEMESTRE 10	30										
UE 10-1 - Majeure média	8	CC		1			1	ET	1		1
UE 10-2 - Parcours professionnel	6	CC		1			1	ET	1		1
UE 10-3 - Stages	4	ET		2	SU			ET	3		3
UE 10-3 - Enquête finale	3	ET		5			2	ET	2		2
UE 10-3 - Soutenance enquête finale	3	ET		1			2	ET	2		2
UE 10-4 - Projet tuteuré	6	CC		1			1	ET	1		1

INFORMATIONS PRATIQUES

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie :

- pour votre santé : accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention,
- pour favoriser l'accompagnement social,
- pour soutenir vos initiatives,
- pour développer la pratique sportive sur les campus,
- pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur,
- pour améliorer l'accueil des étudiants



Couverture sociale

Les étudiants nationaux qui s'inscrivent pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé ; ils restent affiliés, sans avoir de démarche à accomplir, en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autre), généralement celui de leurs parents.



Étudiants en situation de handicap

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'un secrétaire).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

De plus, la Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

Besoin d'aide pour vos démarches ? Contactez à l'IUT :

- Christine Fontaine (secrétariat général) :
christine.fontaine@univ-tours.fr
- Hélène Maclennan (enseignante) :
helene.maclennan@univ-tours.fr



Mission Handicap
Bâtiment H
60 rue du Plat d'Etain
37000 Tours
02 47 36 68 39

La Mission Égalité de l'Université de Tours

travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

Cellules d'écoute de l'université de Tours

Victimes ou témoins, ne restez pas seuls : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

Des cellules d'écoute dédiées, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

Contacts

Cellules d'écoute (2 adresses)

vss@univ-tours.fr

(contre les violences sexistes et sexuelles)

stop-discr.etu@univ-tours.fr

(contre les discriminations et les harcèlements)

Correspondant.es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSU et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université.



Mission Égalité

02 47 36 81 65

mission.egalite@univ-tours.fr

Vie associative



La vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre, de l'expression des différences, du partage des valeurs et d'une ouverture sur l'extérieur. Elle s'exerce dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, le loisir, le volontariat, la citoyenneté, ...

Si vous souhaitez vous investir dans une association, retrouvez la liste des associations sur le site de l'Université (univ-tours.fr) rubrique «Vie étudiante». N'hésitez pas non plus à contacter des étudiants de deuxième année qui pourront vous donner des indications sur les structures existantes.

Visite médicale

Une bonne santé et un bon moral contribuent à la réussite des étudiants. C'est pourquoi, en cours d'année, vous serez convoqué, par le Service de Santé Universitaire (SSU), à un examen médical gratuit. Lors de ce rendez-vous, vous pourrez :

- faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- mettre à jour vos vaccinations,
- envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous quand vous le souhaitez si vous voulez consulter un spécialiste.

Secret médical et confidentialité sont garantis. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.



SSU

Bâtiment H

60 rue du Plat d'Etain - 37000 Tours

02 47 36 77 00

Étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).



SUAPS

14 Avenue Monge

37000 Tours

suaps@univ-tours.fr

02 47 36 70 24



Matériel (Informatique et Audiovisuel)

L'accès au matériel informatique est libre. Les étudiants doivent donc avoir une attitude responsable. (cf : règlement des études III.4).

SERVICE AUDIOVISUEL / LANGUES / MULTIMÉDIA

Missions : Prêt de Matériel, Initiation, Assistance, Création, Événementiel, ...

Maniement du matériel de prises de vues, élaboration de scénarios, montage vidéo et postproduction, conception et réalisation de CD-roms, de DVD, de sites web et de produits à but pédagogique et informatif. Tournages multicaméras, reportages événementiels lors des projets pédagogiques et des manifestations organisées par l'IUT.

Le parc de matériel mis à disposition est important : Dictaphones, Magnétophones, Caméscopes, Eclairages, Appareils photos, Postes de montages Vidéo et Audio.

Le prêt de matériel Audiovisuel se fait uniquement dans le cadre des activités pédagogiques, avec accord d'un enseignant. La réservation doit se faire quinze jours minimum avant le prêt.



Service Audiovisuel
Bâtiment E 4^{ème} étage
salle E4050

Ouvert
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30

02 47 36 75 60
av-iut@listes.univ-tours.fr

Centre de Ressources en Langue (CRL)

Le CRL de l'IUT de Tours répond à un objectif pédagogique fondé sur une individualisation de l'apprentissage des langues, et conduit tout naturellement les utilisateurs à développer une certaine autonomie en ce qui concerne leur projet d'études. Espace de travail convivial rassemblant des ressources variées, il se veut souple d'utilisation pour permettre à l'apprenant de progresser à son rythme et en autonomie vers le niveau visé. Des ressources multiples s'adaptant au niveau de chacun sont à votre disposition dans ces lieux : vidéos en VO, télévisions étrangères, ateliers de conversation, ... Des tuteurs étudiants sont présents pour vous accompagner si besoin.

CRL,
BU

Des espaces de travail
pour progresser
en autonomie !

Bibliothèque universitaire

Service commun de l'IUT de Tours, la BU propose aux étudiants, aux enseignants et aux personnels administratifs et techniques un accès aux sources d'information spécialisées nécessaires à leur activité. Il sert d'appui à la pédagogie et aux actions de formation. Il propose de très nombreux ouvrages et ressources à consulter sur place ou à emprunter. Cette Bibliothèque Universitaire est un lieu de travail idéal.

Service imprimerie - Relais Com

Le service imprimerie de l'IUT vous propose un accompagnement dans l'élaboration de vos affiches, prospectus, plaquettes... dans le cadre de vos projets tuteurés. Il est également possible de demander l'impression de ces documents. Contactez le service pour un devis.

Vous avez des infos à partager sur la vie de votre département, un projet étudiant ?

Envoyez les informations utiles à relaiscom.iutt@univ-tours.fr et nous nous occuperons de les publier soit sur le site, soit sur les réseaux sociaux de l'IUT.



Imprimerie - Relais Com
Bâtiment A - RDC
Salle A160

02 47 36 75 36
sandrine.berthonneau@univ-tours.fr
relaiscom.iutt@univ-tours.fr



Information sur les élections des représentants étudiants au conseil de l'IUT

Le Conseil de l'IUT est composé de 36 membres dont 6 usagers. L'importance de cette représentation permet de peser sur les diverses décisions (élection du Directeur, vote du budget, créations de filières, etc.) et donc de participer largement à la vie démocratique et représentative de l'IUT.

Mobilité étudiante à l'international

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, développe la capacité d'autonomie et démontre votre adaptabilité. Chaque année, plus de 450 étudiants de l'université de Tours partent en mobilité pour leurs études et autant réalisent un stage à l'étranger.

Plus de 90 % des étudiants valident leur séjour à l'étranger à leur retour, dès lors que le programme défini avec leur coordinateur pédagogique a été mûri, établi et respecté (validation des crédits établis dans le contrat pédagogique et suivis à l'étranger dans le cursus d'origine de l'étudiant). Pour plus d'informations, rapprochez-vous du responsable des relations internationales de votre département.

Carte Étudiant

Votre carte d'étudiant vous permet :

- d'emprunter vos livres au centre de documentation,
- de payer vos repas aux restaurants et cafétérias de l'Académie gérés par le CROUS et vos boissons à certains distributeurs automatiques,
- de payer vos impressions et photocopies,
- d'accéder à certains espaces à accès contrôlé (salle informatique par exemple).



mon-espace.izly.fr

Impressions et photocopies à l'IUT

Les étudiants peuvent imprimer et photocopier des documents sur n'importe quel site de l'Université de Tours grâce à des imprimantes mises à leur disposition dans les différents bâtiments.

Pour utiliser ce service, vous devez vous connecter sur le site **imprimer.univ-tours.fr avec vos identifiants ENT**, cliquer sur Impression Web puis Envoyer un travail. Vous choisissez ensuite le type d'impression (couleurs ou en noir et blanc), le nombre de copies et vous sélectionnez le ou les fichiers à imprimer.



imprimer.univ-tours.fr

Ceux-ci sont ensuite automatiquement envoyés en liste d'attente sur le serveur de l'université. Pour récupérer vos documents, il vous suffit de débloquent l'impression avec la carte Atout'Centre en la passant devant le lecteur de n'importe quelle machine de l'université.

Etudiants artistes

L'université de Tours accorde un statut aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique en vue de se professionnaliser dans le domaine artistique. Ce statut permet de prendre en compte une pratique artistique intensive, reconnue pour son niveau élevé : il permet de valoriser la pratique artistique de l'étudiant.e tout en lui permettant de valider une formation, par l'aménagement de son cursus.

Plus d'info sur :
univ-tours.fr/formations/statut-etudiant-e-artiste.



WIFI

EDUSPOT est le réseau WIFI de l'Université. Très simple d'utilisation, il permet de bénéficier d'une couverture WIFI sécurisée sur l'ensemble de l'université.

ENT

Votre environnement numérique de travail est le portail d'accès à toute une série d'outils utiles durant votre formation : messagerie, emplois du temps, dossier étudiant, résultats, ressources documentaires, cours en ligne, réinscription...



Pour vous connecter :
ent.univ-tours.fr

LE DÉPARTEMENT

INFORMATION COMMUNICATION

L'organisation du département

DIRECTION

Chef de département

Nicolas SOURISCE..... Bâtiment E - Bureau E1010 02.47.36.75.67

Directrice des études Communication des organisations

Delphine CLÉMENCEAU-HINDY Bâtiment E - Bureau E1260..... 02.47.36.76.40

Directrice des études Information numérique dans les organisations

Maryse RIZZA-CHUIN..... Bâtiment E - Bureau E1190..... 02.47.36.75.62

Directeur des études Journalisme

Laurent BIGOT..... Bâtiment E - Bureau E1230..... 02.47.36.75.64

Responsable Licence pro. Communication Institutionnelle

Paula MARTINEZ Bâtiment E - Bureau E1260 02.47.36.75.63

Responsable Licence pro. Data et Information

Maryse RIZZA-CHUIN..... Bâtiment E - Bureau E1190..... 02.47.36.75.62

Directeur du laboratoire Prim (Pratiques et ressources de l'information et des médiations)

David DOUYÈRE Bâtiment E - Bureau E1140..... 02.47.36.75.25

SECRÉTARIAT

Département, Com' des Orga., InfoNum

Solange ROCHET..... Bâtiment E - Bureau E1250 02.47.36.75.63

Journalisme, laboratoire Prim

Valérie GLON Bâtiment E - Bureau E1240 02.47.36.75.72

Les enseignants permanents du département

Laurent Bigot	Gustavo Gomez-Mejia	Olivier Sanmartin
Didier Chéramy	Paul Lecat	Jamie Smith
Delphine Clémenceau-Hindy	Paula Martinez	Mona Shehata
Laure Colmant	Jérémie Nicey	Nicolas Sourisce
David Darrault	Frédéric Rayar	Samuel Tietse.
David Douyère	Maryse Rizza-Chuin	

Règlement de scolarité

Le présent règlement a été établi en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il a été adopté par les enseignants et le conseil du département Information-Communication.

TITRE 1 – ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

1.1 Le Département Information-Communication comporte trois options :

- Journalisme,
- Information Numérique dans les Organisations,
- Communication des organisations.

1.2 Le Département Information-Communication délivre cinq diplômes :

- B.U.T. : Information numérique dans les organisations et Communication des organisations,
- 2 Licences Professionnelles : Data et information, Communication Institutionnelle,
- 1 Master de journalisme.

1.3 La formation en journalisme dispensée dans le Département Information-Communication de l'IUT de Tours figure parmi les quatorze formations labellisées en France par la Commission Paritaire Nationale de l'Enseignement du Journalisme (CPNEJ). Cette reconnaissance par la profession est soumise à réexamen tous les cinq ans et son renouvellement suppose de remplir les critères définis par la CPNEJ. Le département information-communication s'engage à respecter ces critères.

TITRE 2 - DISCIPLINE GÉNÉRALE

2.1 La présence à tous les cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), stages et d'une manière générale à toutes les activités universitaires organisées par le département Information-Communication est obligatoire.

2.2 Le contrôle de l'assiduité aux CM, aux TD et aux TP est placé sous la responsabilité de chaque enseignant concerné qui doit faire émarger les étudiants en début de séance ; la présence aux autres activités universitaires et aux stages est contrôlée par les trois directeurs des études.

2.3 Sauf cas de force majeure, les rendez-vous, même professionnels, doivent être programmés par les étudiants en dehors des horaires d'enseignement.

2.4 Toute absence prévisible à un CM, TD, ou TP ou à d'autres activités universitaires relevant du département sera signalée à l'avance, par écrit au directeur des études, accompagnée des pièces justificatives et déposée au Secrétariat du Département. L'étudiant en avertira également le (ou les) enseignant(s) concerné(s).

2.5 Toute absence non prévisible devra faire l'objet d'une justification par écrit dans les 48 heures du retour de l'étudiant selon les modalités suivantes : retrait d'une feuille d'absence au secrétariat à compléter accompagnée des pièces justificatives et à déposer au secrétariat (le cas échéant dans la boîte aux lettres).

- 2.6** Au-delà de 6 demi-journées d'absences non justifiées par semestre dans les cours, et/ou d'une même unité d'enseignement, l'étudiant ne pourra valider l'UE concernée.
- 2.7** A titre exceptionnel, le Directeur des Etudes apprécie le caractère justifié des absences après avoir entendu l'étudiant et en lien avec ses enseignants.
Avant son retour, l'étudiant devra, dans la mesure du possible, informer le Directeur des Etudes des raisons de son absence.
- 2.8** En cas de manquement grave à la discipline, le Chef de département pourra :
- Formuler un avertissement,
- Demander au Directeur de l'IUT de saisir la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université de Tours.
- 2.9** La ponctualité est exigée : il appartient à l'enseignant concerné de faire au retardataire les observations nécessaires ; le retard pourra le cas échéant être assimilé à une absence non justifiée et l'étudiant se voir exclu des cours par l'enseignant concerné.
- 2.10** Conformément aux dispositions du décret 92.478 du 29/05/1992, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'IUT et notamment dans les locaux affectés au département Information-Communication. Il est par ailleurs interdit de manger et de boire dans les salles informatiques, les studios audiovisuels, l'atelier pédagogique, la salle de presse et les salles de cours. Les étudiants qui, par négligence ou malveillance, dégraderaient ou perdraient du matériel mis à leur disposition, s'en verront réclamer le remboursement ou le remplacement par le Département. En cas de prêt à durée limitée, le respect des délais fixés est impératif.
- 2.11** Conformément au règlement des études de DUT et de Licence professionnelle, l'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de cours et de contrôle. L'usage des ordinateurs portables et des tablettes durant les cours est laissé à l'appréciation des enseignants.

TITRE 3 - CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES CAPACITÉS

- 3.1** L'évaluation des connaissances et des capacités des étudiants en Info-Com est fondée sur :
• Une notation continue dans un certain nombre de disciplines,
• Un ou plusieurs contrôles dans un certain nombre de disciplines,
• La notation des stages, du mémoire (ou/et rapport de stage) et de sa soutenance destinée à apprécier les qualités de travail d'adaptation et de réflexion manifestées par l'étudiant lors de stages en entreprise ou à l'occasion de travaux de recherche.
- 3.2** Les formes de contrôle des connaissances ou des capacités prévues à l'article 3.1, à l'exception de l'évaluation des stages, mémoire de stage et soutenance, sont organisées sur l'initiative des enseignants et peuvent ne pas faire l'objet d'un préavis aux étudiants.
• Une note de stage est attribuée à chaque étudiant par le responsable d'option ou de stage à partir d'une grille d'évaluation remise par l'entreprise ayant accueilli le stagiaire.
• Une note sanctionnant le mémoire et une autre sanctionnant la soutenance sont attribuées à l'étudiant par un jury de soutenance composé d'un enseignant universitaire et d'un professionnel (ou de deux enseignants universitaires dont un ayant une compétence professionnelle).

- 3.3** Durant les contrôles de connaissances, l'utilisation de tout document ou appareil (machine à calculer, téléphone portable) est interdite.
- Par exception, l'enseignant responsable de l'épreuve peut autoriser l'emploi de document(s) ou appareil(s) dont il indiquera les spécificités.
 - Toute fraude ou tentative de fraude ainsi que toute utilisation ou tentative d'utilisation de documents et appareils prohibés au cours d'une épreuve de contrôle fera l'objet d'un procès verbal du surveillant dans la matière concernée sans préjuger de poursuites éventuelles devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université François Rabelais pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant concerné. Par extension, le plagiat dans les travaux demandés aux étudiants relève de la même procédure.
- 3.4** Les absences non justifiées à tout contrôle (ou dont la justification n'est pas considérée comme étant valable par l'enseignant concerné ou les responsables du Département) entraînent automatiquement la défaillance de l'étudiant.e concerné.e.
- Les étudiants absents à un examen terminal bénéficient d'une seconde session.
 - Tout étudiant dont les absences répétées rendent impossible l'évaluation, ne peut plus se prévaloir du contrôle continu pour la (ou les) matière(s) concernée(s).

TITRE 4 - STAGE, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, RAPPORTS ET SOUTENANCES

Les stages de fin d'année ou expérience professionnelle présentent un caractère obligatoire. Une convention de stage sera établie en tenant compte de l'article 412-8 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux accidents du travail.

L'obtention du diplôme est soumise à l'accomplissement de stages pour une durée totale de 16 à 22 semaines.

- Semestre 8 : un stage de première année (entre la fin du S8 et le début du S9) doit être effectué dans une rédaction de presse quotidienne régionale à hauteur de 8 à 10 semaines. L'étudiant devra effectuer un rapport de stage, en six feuillets maximum, où il développera notamment un cas ou une situation qui a suscité de sa part une réflexion déontologique. Chaque période de stage doit donner lieu au rendu d'une grille d'évaluation à remettre au secrétariat de l'EPJT.
- Semestre 9 : les stages de deuxième année doivent compléter la période de stage de première année pour que la période totale de stage des deux années de master soit comprise entre 16 et 22 semaines. Chaque période de stage doit donner lieu au rendu d'une grille d'évaluation à remettre au secrétariat de l'EPJT.

L'EPJT

Directeur des études
Responsable presse écrite et multimédia
Responsable formation continue EPJT Pro

Laurent BIGOT..... Bâtiment E - Bureau E1230..... 02.47.36.75.64
laurent.bigot@univ-tours.fr
06 61 32 54 08

Rédactrice en chef des sites EPJT
(Rattrapages de l'actu, Factoscope, Magazin, EPJT.fr)

Laure COLMANT..... Bâtiment E - Bureau E1230..... 02.47.36.76.19
laure.colmant@univ-tours.fr
06 83 00 79 19

Responsable TV
Référent scientifique

Jérémy NICEY..... Bâtiment E - Bureau E1230 02.47.36.76.19
jeremie.nicey@univ-tours.fr
06 17 57 35 24

Responsable apprentissage et alternance

Olivier SANMARTIN..... Bâtiment E - Bureau E1110..... 02.47.36.76.55
olivier.sanmartin@univ-tours.fr

Responsable Coopération internationale

Jamie SMITH..... Bâtiment E - Bureau E1230 02.47.36.75.36
jamie.smith@univ-tours.fr

Responsable radio

Nicolas SOURISCE..... Bâtiment E - Bureau E1010 02.47.36.75.67
nicolas.sourisce@univ-tours.fr
06 16 23 68 25

Secrétaire pédagogique

Valérie GLON Bâtiment E - Bureau E1240 02.47.36.75.72

IMPORTANT

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT est un outil qui donne accès à de nombreuses ressources utiles aux étudiants, dont la consultation de l'emploi du temps. Les étudiants du master de journalisme sont invités à le consulter très régulièrement, chaque jour, afin de rester informés des éventuels changements de planning.

En effet, outre les obligations organisationnelles et de recherche de ses enseignants, l'EPJT a la particularité de faire intervenir tout au long de ses cursus, de très nombreux journalistes dont les obligations professionnelles, par définition, sont relativement imprévisibles car dépendantes de l'actualité. Le risque de devoir adapter les plannings en cours d'année, de semaine et de journée parfois, est donc majeur.

SESSIONS PROFESSIONNELLES

Les sessions professionnelles ont pour finalité de placer les étudiants du master de journalisme dans les conditions d'exercice du métier les plus réalistes et les plus proches de celles qui seront rencontrées dans les rédactions. De ce fait, quels que soient les horaires mentionnés dans l'ENT pour les journées de sessions professionnelles (en général 9h – 17h), il est demandé aux étudiants de se reporter aux consignes spécifiques des journalistes intervenants et des enseignants de l'EPJT pour savoir exactement à quelle heure ils commenceront et termineront leurs journées. Ainsi, il est hasardeux de réserver à l'avance des billets de train les vendredis soirs de sessions professionnelles par exemple, car celles-ci peuvent durer jusqu'à ce que le bouclage du travail soit accompli. Il ne sera pas toléré qu'un étudiant quitte une session professionnelle non achevée, pas plus qu'il ne serait toléré, dans le monde professionnel, qu'un journaliste quitte sa rédaction sans avoir terminé son travail print, web, télé ou radio... Il s'agirait alors d'une absence injustifiée.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

L'EPJT, comme tous les établissements d'enseignement supérieur et tous les environnements de vie en collectivité plus globalement, est mobilisée contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, ainsi que contre toute forme d'atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale de ses étudiants, comme de ses enseignants. L'EPJT participe également, dans ce cadre, aux travaux de la mission mise en place par la Conférence des écoles de journalisme (CEJ), qui rassemble les écoles de journalisme dont les cursus sont reconnus par la profession (CPNEJ). A cet effet, l'EPJT a élaboré une charte de recommandations annexée au présent document. Il est demandé à tous les étudiants de l'école de prendre connaissance de ce document où ils sont invités à signaler, sous quelque forme que ce soit, et sans attendre, les faits qui leur sembleraient douteux, suspects, voire répréhensibles.

Il va de soi que la direction de l'EPJT ne tolérera aucun comportement individuel ou collectif qui mettrait à mal le bien-être de l'un ou de plusieurs des étudiants.

Adresses utiles

MAIRIE DE TOURS

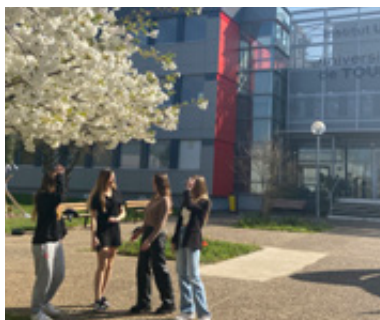
13 rue des Minimes
37000 TOURS
02 47 21 60 00

OFFICE DU TOURISME

78-82 Rue Bernard Palissy
37042 TOURS
02 47 70 37 37

SNCF

Place du Général Leclerc
37000 TOURS
36 35



FIL BLEU

(Réseau de bus de
l'agglomération Tourangelle)
9 rue Michelet
37000 TOURS
02 47 66 70 70

CLOUS DE TOURS

60 rue de Plat d'Étain
37000 TOURS
02 47 60 90 39

CAF

(Caisse d'Allocations Familiales)
1 rue Flemming
37045 TOURS Cedex 9
32 30

CPAM

(Caisse Primaire d'Assurance
Maladie d'Indre et Loire)
36 rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
3646



Services internes de l'université



SRI

(service des relations
internationales)
60 rue du Plat d'Étain
37000 TOURS
02 47 36 67 04

SUAPS

(Service universitaire des
activités physiques et sportives)
14 avenue Monge
37200 TOURS
02 47 36 70 24

SSU

(Service de santé universitaire)
60 rue du Plat d'Étain
37000 TOURS
02 47 36 77 00

MOIP

(Maison de l'orientation et de
l'insertion professionnelle)
60 rue du Plat d'Étain
37000 TOURS
02 47 36 81 70

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

2022 - 2023

Guide de l'**ÉTUDIANT**

Plus d'infos : epjt.fr

